

Archives départementales des Ardennes

ARCHIVES NOTARIALES DE L'ETUDE DE HIERGES

1786 - 1788

3E54 1 - 3

Établi par Emmanuel BAUDART, rédacteur territorial

Charleville-Mézières

2025

Présentation générale du fonds

Identification :

Référence	3E54 1 - 3
Intitulé	Archives notariales de l'étude de Hierges
Dates extrêmes globales	1786-1788
Niveau de description	Sous-Fonds
Importance matérielle	3 articles ; 0,10 mètre linéaire ; 1 boîte

Contexte :

Nom du producteur	ETUDE HIERGES\THIERRY, PHILIPPE
Histoire administrative du producteur	Sans objet
Historique de la conservation des documents	Recotation d'archives versées en 1989 avec cotes 4 éléments.
Modalités et date d'entrée	Le versement des archives de l'étude de Hierges a été effectué par Maître VASTINE en 1989.

Contenu et structure :

Présentation du contenu	Minutes
Tris, éliminations réalisées	Sans objet
Accroissements	Sans objet
Mode de classement	La cotation des archives notariales s'effectue conformément aux dispositions de la circulaire AD 58-12 du 12 mai 1958, rappelées dans la circulaire AD 98-8 du 18 décembre 1998 portant cadre de classement des Archives départementales : «Les minutes notariales, qui constituent une des sous-séries de la série E, sont groupées par étude, chaque étude portant un numéro d'ordre individuel ; chaque liasse ou registre reçoit ensuite un numéro d'ordre individuel».

Conditions d'accès et d'utilisation :

Conditions d'accès	Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le code du patrimoine (art. L 213-1-L 213-8).
--------------------	--

ARCHIVES NOTARIALES DE L'ETUDE DE HIERGES

Conditions de reproduction et de réutilisation	Les conditions de reproduction sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par la licence ouverte votée par le Conseil départemental.
Langue et écriture des documents	français
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques	Sans objet
Instruments de recherche	Sans objet

Sources complémentaires :

Existence et lieu de conservation des originaux	Sans objet
Existence et lieu de conservation de copies	Sans objet
Sources complémentaires dans le service des archives et hors service	<ul style="list-style-type: none">- Minutes notariales provenant des archives des tribunaux où elles avaient été déposées avant la Révolution : série E, notamment E 1228-1278 : Maîtres Anceau, Querite et Scohyers, notaires à Hierges (1739-1784).- Administrations et tribunaux de l'époque révolutionnaire : notaires (tableaux nominatifs, circulaires, correspondances) (1791-an IX) L1249.- Enregistrement et hypothèques : séries 3Q et 4Q.- Officiers publics et ministériels : sous-série 8Unot.
Bibliographie	<ul style="list-style-type: none">- Le Gnomon. Revue internationale d'histoire du notariat depuis 1988 [PERB7],- MOREAU, Alain, Le notaire dans la société française d'hier à demain, coll. Mieux connaître, Economica, PARIS (FRANCE), 1999 [INOCTAVO/GEN 179],- MONTJOUVENT, Philippe de, Dépouiller les archives de notaires, coll. Autrement généalogie, éd. Autrement, Paris, 79 p.,- POISSON, Jean-Paul, Notaires et société : travaux d'histoire et de sociologie notariales (Tome II), Economica, Paris, 1990, 597 p. [INOCTAVO/GEN 33],- Conseil supérieur des archives. Commission des archives notariales / ETIENNE, Geneviève (DIR.) / LIMON-BONNET, Marie-Françoise (DIR.), Les archives notariales : manuel pratique et juridique, coll. Manuels et guides pratiques, Service interministériel des Archives de France/Documentation française, Paris, 295 p. [INOCTAVO/GEN 824].

Contrôle de la description :

Notes de l'archiviste	Emmanuel BAUDART
Règles ou conventions	Norme générale et internationale de description archivistique (ISAD-G) publiée par le Conseil international des archives en 1994, 2e édition en 1999.
Date de la notice	08/12/2020

ARCHIVES NOTARIALES DE L'ETUDE DE HIERGES

3E54 1 - 3	Minutes de Maître Thierry, Philippe.	1786-1788
3E54 1		1786
3E54 2		1787
3E54 3		1788